ESTIMATES

Canadian International Trade Tribunal

2005-2006
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of:

Part I – The Government Expense Plan provides an overview of federal spending and summarizes the key elements of the Main Estimates.

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before March 1.

Part III – Departmental Expenditure Plans, which is divided into two components:

1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail over a three-year period on an organisation's main priorities by strategic outcome(s), program activity(s) and planned/expected results, including links to related resource requirements. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are usually tabled on or before March 31 and referred to committees, which may then report to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of results achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

Supplementary Estimates directly support an *Appropriation Act*. The Supplementary Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in the subsequent appropriation bill. Parliamentary approval is required to enable the government to proceed with its spending plans. Supplementary Estimates are normally tabled twice a year, the first document in early November and a final document in early March. Each Supplementary Estimates document is identified alphabetically A, B, C, etc. Under special circumstances, more than two Supplementary Estimates documents can be published in any given year.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

©Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented
by the Minister of Public Works and Government Services Canada, 2005

This document is available in multiple formats upon request.

This document is available on the TBS Web site at the following address: www.tbs-sct.gc.ca

Available through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing
Public Works and Government Services Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0S5

Telephone: (613) 941-5995
Fax: (613) 954-5779 or 1-800-565-7757 (Canada and U.S.A.)
Orders only: 1-800-635-7943 (Canada and U.S.A.)
Internet: http://publications.gc.ca

Catalogue No.: BT31-2/2006-III-18
ISBN 0-660-62747-7

105-04127/

Canadian International Trade Tribunal

2005-2006

Report on Plans and Priorities

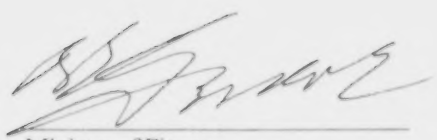

Minister of Finance

TABLE OF CONTENTS

SECTION I—OVERVIEW 1
Chairperson's Message 1
Legislative Context 2
Tribunal's Mission 2
Benefits to Canadians 3
Challenges and Risks 3
Stakeholder Expectations 5
Stakeholder Expectations of the Tribunal 5
Plans and Priorities 6
Tribunal's Priorities 6
Summary Information on the Tribunal's Priorities 7

SECTION II—RESULTS AND PERFORMANCE TARGETS (BY ACTIVITY) 11
Overall Logic Model and Performance Indicators 11
Summary Logic Model of the Tribunal 11
Activity #1—Adjudication of Trade Cases 11
Result: Tribunal decisions are fair and impartial and published in a timely way. 12
Activity #2—General Economic Inquiries and References 13
Result: Recommendations are fair and impartial and published in a timely way. 13

SECTION III—SUPPLEMENTARY INFORMATION 14
Management Representation Statement 14
Organizational Information 15
Organizational Structure 15
Financial Tables 16
Table 1: Departmental Planned Spending and Full-time Equivalents 16
Table 2: Program Activities 17
Table 3: Voted and Statutory Items Listed in Main Estimates 17
Table 4: Net Cost of Department for the Estimates Year 17
Table 5: Resource Requirement by Branch 18

SECTION IV—OTHER ITEMS OF INTEREST 19
Contact for Further Information and Web Site 19
Legislation Governing the Work of the Canadian International Trade Tribunal 19
List of Statutory and Tribunal Reports 19

SECTION I—OVERVIEW

Chairperson's Message

I am pleased to present the Report on Plans and Priorities (RPP) of the Canadian International Trade Tribunal (the Tribunal) for 2005-2006.

One of the Tribunal's principal objectives is to ensure that Canada's business community has access to a fair and transparent process to settle trade disputes. In so doing, the Tribunal contributes to Canada's competitiveness in the global trade environment. The Tribunal conducts inquiries into cases relating to unfair trade (i.e. dumping and subsidizing) and complaints regarding federal government procurement, and hears appeals from decisions of the Canada Revenue Agency (CRA) and the Canada Border Services Agency (CBSA). In its advisory role, the Tribunal undertakes general economic inquiries and tariff references for the Minister of Finance or the Governor in Council.

The Tribunal's workload is, for the most part, externally generated. One of the Tribunal's main challenges continues to be the allocation of limited resources to an ever-increasing caseload in such a manner as to ensure that statutory deadlines are met and that the quality of its findings, determinations and recommendations is not compromised. The Tribunal must also ensure the continuity and renewal of its highly specialized workforce. Sufficient time must be provided for new staff to develop the required experience and competencies, which can take a number of years.

The Tribunal has been moving ahead with a range of technological improvements, with a view to making case-related information available to parties and their counsel in real time, while still protecting confidential information. Other service improvements include the automation of the hearing rooms, electronic filing, electronic questionnaires, and greater use of the Tribunal's Web site for external communications and the provision of information to the public.

The Tribunal will also continue to improve its management practices, placing its focus on learning and on the implementation of the *Public Service Modernization Act* (*PSMA*).

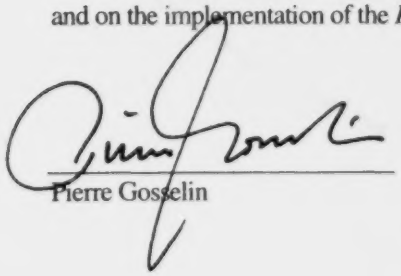

Pierre Gosselin

Legislative Context

The Tribunal acts as an independent, quasi-judicial, decision-making body that is accountable to Parliament through the Minister of Finance for administrative purposes only. The Tribunal may be composed of up to 9 (currently 7) full-time members, including a chairperson and two vice-chairpersons, and is supported by a permanent staff of 87 people, who are responsible for court registry functions, the research and investigation of cases, legal services to the Members and staff, and corporate services. The Tribunal derives its authority from the *Canadian International Trade Tribunal Act* (*CITT Act*), which received Royal Assent on September 13, 1988, the *Special Import Measures Act* (*SIMA*), the *Customs Act* and the *Excise Tax Act*. The Tribunal's objective is to provide a fair and efficient trade remedies system to the Canadian public and the private sector and to offer the government, through the Tribunal's fact-finding inquiries and standing reference, the best advice available so that it can formulate strategies for making the Canadian business sector better able to provide jobs and growth in today's globalized commercial environment.

Under the *CITT Act*, the Tribunal is empowered, on complaint by an interested party or as directed by the Government, to carry out import safeguard inquiries into rapid increases in foreign imports (including through special procedures for imports specifically from the People's Republic of China [China]) and to formulate recommendations to the Government for dealing with them. Under *SIMA*, the Tribunal conducts inquiries into whether dumped and/or subsidized imports have injured Canadian manufacturers. Pursuant to the *Customs Act*, the *Excise Tax Act* and *SIMA*, the Tribunal is empowered to deal with appeals from decisions of the CRA and the CBSA on various customs and excise matters. With the implementation of the *North American Free Trade Agreement* (*NAFTA*), the Tribunal's mandate was expanded to include reviewing bid challenges on federal government procurement matters. The Tribunal has also been designated as the bid challenge authority under the *Agreement on Internal Trade* (*AIT*) and the World Trade Organization (WTO) *Agreement on Government Procurement* (*AGP*).

Tribunal's Mission

The Tribunal's main objective is to provide the public with easy access to its services so that it can efficiently and effectively adjudicate, within tight statutory deadlines, the cases referred to it. In its **quasi-judicial role**, the Tribunal's caseload is comprised of the following:

- Unfair trade cases—inquiries under *SIMA* into whether dumped and/or subsidized imports have caused or are threatening to cause material injury to a Canadian industry;
- Safeguard cases—inquiries into whether the rapid buildup of imports from China, or from around the world, is causing serious injury to a Canadian industry;
- Appeals of decisions of the CBSA made under the *Customs Act* and *SIMA*, and decisions of the CRA under the *Excise Tax Act*; and
- Bid challenges—inquiries into complaints by potential suppliers concerning federal government procurement under *NAFTA*, the *AIT* and the *AGP*.

The Tribunal also plays an **advisory role** for the Government by conducting general economic inquiries and references, in particular,:

- Safeguard cases—where the Tribunal finds serious injury to a Canadian industry, the Governor in Council may request it to recommend appropriate measures for dealing with the buildup of imports;

- Tariff and general economic inquiries referred by the Government—inquiries and advice on such economic, trade and tariff issues as are referred to the Tribunal by the Governor in Council or the Minister of Finance; and
- Standing tariff reference referred by the Minister of Finance—investigations into requests from Canadian producers for tariff relief on imported textile inputs that they use in their production.

The Tribunal obtains its operating budget through the Main Estimates process. It does not receive funds through grants and contributions or through cost recovery of its operational expenditures.

More detailed information on the Tribunal and its caseload is available on the Tribunal's Web site at www.citt-tcce.gc.ca.

Benefits to Canadians

Canadians benefit from the Tribunal through the enjoyment of:

- Access to fair and efficient processes for investigating complaints of economic injury from unfairly traded imports;
- Protection of Canadian businesses against unfair and injurious competition;
- Access to a fair and efficient process for investigating complaints of unfair government procurement decisions;
- Compliance with Canada's obligations under the WTO, and *NAFTA* and other trade agreements;
- Reliable economic and trade analysis and advice for the Government's policy-making function; and
- Ultimately, a fair and open trading system for individual Canadians and the Canadian business sector.

Challenges and Risks

Overall, the Tribunal delivers an indispensable trade adjudication service in the face of an increasingly heavy caseload and a complex environment. Specific challenges and risks include:

- **Impact of economic factors.** Rapid changes in the economic climate can lead to a deterioration of markets or to increased competition for the remaining business. Canadian producers can become increasingly sensitive to competition from foreign imports and more likely to seek protection against them. This may result in a larger number of inquiries in response to dumping and/or subsidizing complaints under *SIMA*.
- **Prevalence of electronic communications in courts and tribunals.** Increasingly, parties and their counsel appearing before the Tribunal expect to be able to interface with it electronically, as they now do with the courts and other tribunals. This includes the ability to submit applications and supporting documentation electronically, to access case information electronically and to be able to communicate with the Tribunal and the other parties electronically and securely. This is all the more relevant for the Tribunal, given the vast amount of records, files and background information associated with each case, and the fact that respondents to research questionnaires are often located outside Canada. Members and staff of

the Tribunal, as well as parties and their counsel, all need rapid access to supporting case information in the Tribunal's official record. Respondents to the Tribunal's research-oriented questionnaires also expect to be able to complete and file the questionnaires electronically. However, electronic communications raise specific issues in terms of protecting confidential business information. This puts ongoing pressure on the Tribunal to continue to stay abreast of the latest technology to be able to support efficient case management while still protecting confidential information.

- **Ensuring the continuity of expertise of the Tribunal.** The Tribunal's workforce is highly specialized, having developed its competencies through a number of years. The Tribunal is in a challenging period, since a number of senior and knowledgeable personnel have retired or will be retiring over the next few years. The learning curve for most positions is long, as there are few equivalents in the public service. This has required the Tribunal to put a major effort into training, recruitment and human resource planning.

- **Increasing caseload and complexity of cases.** The Tribunal is facing its largest workload ever on dumping and subsidizing inquiries. Further, the workload associated with procurement complaints (though now stabilized) has tripled since 1994, and the complaints have become much more complex, requiring the Tribunal to develop specific expertise in this area. At the same time, as discussed further below, the Tribunal has been faced with a reduction in its resources.

- **Responding to unexpected surges in caseload.** The Tribunal's caseload is externally generated, and it has no ability to predict or affect the volume of its intake of cases. This challenge is further exacerbated by the fact that, for key areas of its mandate (dumping and subsidizing, government procurement, safeguards and government references), the Tribunal's findings and determinations are subject to tight statutory or government-mandated deadlines. Consequently, the Tribunal must possess sufficient human and financial resources to dispose of its cases in a fair and timely manner. Inasmuch as its workload is quite difficult to predict, the Tribunal tries, whenever possible, to maintain a funding reserve to meet unexpected financial requests. Risk management for the Tribunal involves establishing the right balance in the allocation of limited resources to allow statutory deadlines to be met and concurrent operational requirements associated with the various areas of its mandate to be considered in a timely manner. The Tribunal also has well-established processes for shifting resources between cases and case teams and is constantly reviewing the allocation of resources to specific cases. Risk management also involves having on strength the appropriate mix of competencies to deal effectively with the demands of an evolving mandate.

- **Managing with fewer resources.** The Tribunal has been facing the threat of reduced resources—this has limited its ability to manage retirements and to start rebuilding the workforce. Recently, the Tribunal's resource levels were reduced by $179,000 as part of government-wide re-allocation measures; this represents a significant change for the Tribunal. The Tribunal has limited flexibility in its budget—approximately 85 percent of the Tribunal's annual expenditures have been allocated to salaries and benefits, and about 75 percent of operating expenditures consist of non-discretionary expenditures that are required in a quasi-judicial organization, i.e. technology, telecommunications, translation, court reporting, printing, publishing, and mail and courier services. Accordingly, budget reductions have a disproportionate impact on training and development, the purchase of information technology equipment and related initiatives. With fewer resources available, the risk is that the Tribunal

will have less time to address the broad issues and will not be able to make needed improvements to procedures and guidelines, as it will be working at or close to capacity.

Stakeholder Expectations

The Tribunal must strive to meet the expectations of a wide range of stakeholders, including:

- **Parties**—Litigants include domestic producers, exporters, importers and consumer groups. They typically want responsive service, timely processing of cases, information about cases and access to Tribunal files.
- **Counsel**—Lawyers and trade consultants who represent parties want responsive service and access to case files, decisions and staff reports. They also expect the information to be provided to them by the Tribunal in hard copy and electronic format.
- **Governor in Council/Minister of Finance**—As noted above, the Government occasionally looks to the Tribunal for reliable economic and trade analysis and advice, and relies on the Tribunal for the purpose of meeting Canada's trade obligations.
- **Public**—At the highest level, Canada's business sector and its trading partners throughout the world can expect a fair and open trading system, and Canadians can expect a more competitive Canadian industry in the global trade environment, as well as competitive prices.
- **Suppliers to Federal Government and Government Institutions**—Suppliers expect fair and impartial decisions relating to procurement complaints and recommendations to improve procurement practices.

Stakeholder Expectations of the Tribunal

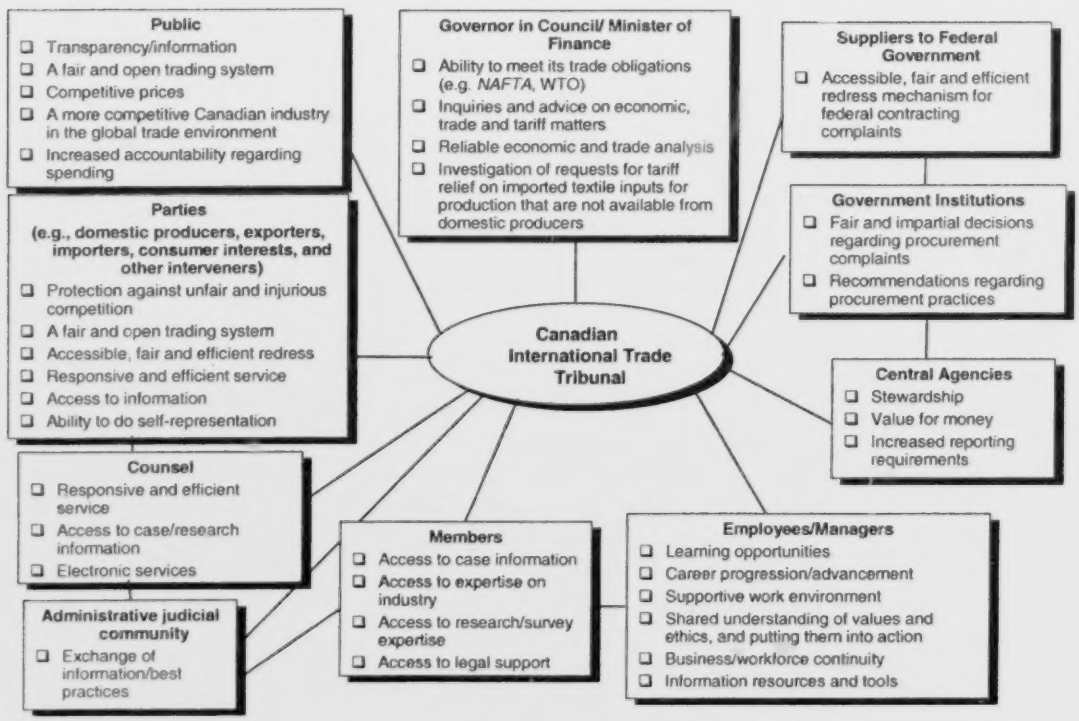
Public
Transparency/information
A fair and open trading system
Competitive prices
A more competitive Canadian industry in the global trade environment
Increased accountability regarding spending
Governor in Council/ Minister of Finance
Ability to meet its trade obligations (e.g. NAFTA, WTO)
Inquiries and advice on economic, trade and tariff matters
Reliable economic and trade analysis
Investigation of requests for tariff relief on imported textile inputs for production that are not available from domestic producers
Suppliers to Federal Government
Accessible, fair and efficient redress mechanism for federal contracting complaints
Government Institutions
Fair and impartial decisions regarding procurement complaints
Recommendations regarding procurement practices
Parties
(e.g., domestic producers, exporters, importers, consumer interests, and other interveners)
Protection against unfair and injurious competition
A fair and open trading system
Accessible, fair and efficient redress
Responsive and efficient service
Access to information
Ability to do self-representation
Canadian International Trade Tribunal
Central Agencies
Stewardship
Value for money
Increased reporting requirements
Counsel
Responsive and efficient service
Access to case/research information
Electronic services
Members
Access to case information
Access to expertise on industry
Access to research/survey expertise
Access to legal support
Employees/Managers
Learning opportunities
Career progression/advancement
Supportive work environment
Shared understanding of values and ethics, and putting them into action
Business/workforce continuity
Information resources and tools
Administrative judicial community
Exchange of information/best practices

Plans and Priorities

As in previous years, the Tribunal's key priority is to carefully consider and fairly decide cases within the tight deadlines imposed by legislation. Other supporting priorities are improving service through technology, as well as continuing to improve its management practices (with a particular focus on learning). These priorities are summarized in the chart below and discussed in further detail in the text that follows. The associated resources are also summarized below.

Tribunal's Priorities

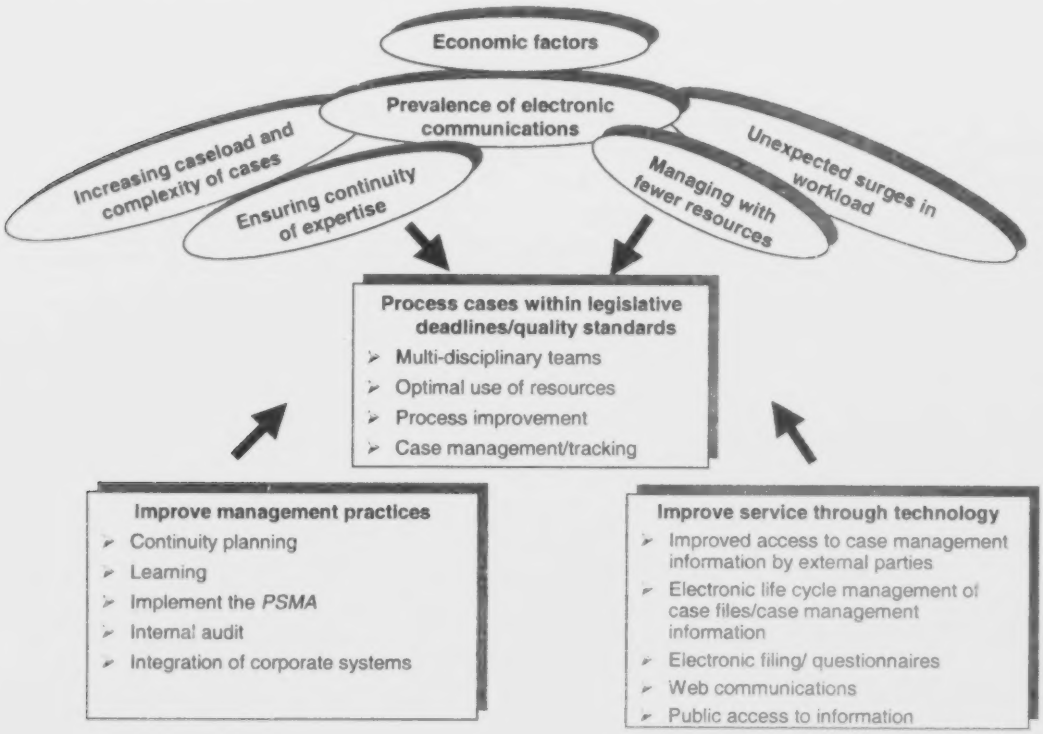

Summary Information on the Tribunal's Priorities

Strategic Outcome
Fair, timely and effective disposition of international trade cases and government-mandated inquiries in various areas of the Tribunal's jurisdiction

Financial Resources ($ thousands)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
9,552	9,552	9,552

Human Resources

2005-2006	2006-2007	2007-2008
94	94	94

Tribunal's Priorities

	Type	Planned Spending		
		2005-2006	2006-2007	2007-2008
Process Cases Within Legislative Deadlines/Quality Standards	Ongoing	8,479	8,479	8,479
Improve Service Through Technology	Ongoing	595	595	595
Improve Management Practices	Ongoing	478	478	478

- Process Cases Within Legislative Deadlines/Quality Standards

The Tribunal's overall priority continues to be hearing cases and making sound decisions expeditiously on matters that fall within its jurisdiction pursuant to acts of Parliament. This implies giving first priority to cases that have legislated deadlines. In doing so, the Tribunal will strive to maintain the quality of its findings, determinations and recommendations. This means a continuing strong focus on the following aspects of the Tribunal's business:

- Ensuring adequate staffing levels;
- Bringing staff expertise together around each case through multi-disciplinary and cross-functional teams to ensure the highest level of expertise appropriate to each case;
- Optimal scheduling and use of staff resources between investigations;
- Implementing ongoing process improvements, and updates to practice rules, notes and guidelines;
- Implementing rigorous quality control mechanisms through internal peer review approvals, editing of research reports and evaluations at the end of cases; and
- Exercising a strong discipline of case management and tracking to ensure compliance with deadlines.

The level of satisfaction of stakeholders with the Tribunal's procedures and guidelines entails a number of considerations, for example, the response time with regard to requests for information, the effectiveness of the Tribunal's procedures, and the overall efficiency of the adjudication process. Some years ago, at the request of the Commodity Tax Committee of the Canadian Bar Association (CBA), the Tribunal established a Bench and Bar Committee (the Committee). The Committee serves as a forum to

discuss procedural issues of common interest. It is composed of lawyers nominated by the CBA and lawyers of the Department of Justice, and trade consultants invited by the Tribunal. Meetings of the Committee provide an opportunity for participants to present their views and concerns about the Tribunal's processes and procedures and any proposed changes. The Committee typically holds one meeting during the fiscal year.

The Tribunal also seeks the views of stakeholders on new procedures prior to their implementation as guidelines or practice notices. The process is typically to issue the guideline in draft form, to solicit and receive comments from interested parties, and then to discuss the matter with the Committee. These consultative mechanisms allow the Tribunal to remain accessible to various groups of litigants and to take advantage of their points of view on procedures and processes.

- Improve Service Through Technology

The Tribunal will continue to dedicate significant efforts to improve the delivery of services to parties and their counsel by leveraging information technology for better, faster and more efficient service. For a number of years, the Tribunal has undertaken initiatives to improve electronic access to information. This focus will continue over the next fiscal year, through a number of projects:

- **Continue ongoing technology improvements.** The Tribunal has maintained a focus on automating and integrating all the information around a case, with the objective of providing full electronic filing once confidentiality and legal issues have been resolved. The Tribunal has implemented an application that allows for the electronic compilation of the administrative record in dumping and subsidizing inquiries. The Tribunal has extended the use of the application to the hearing portion of its proceedings, in order to better manage the hearing time available to the Tribunal, proceed more rapidly and efficiently throughout the hearing and allow the parties to participate more efficiently in a proceeding. The focus over the next fiscal year will be on providing improved access to case management information by remote parties and leveraging technology to facilitate the collection of information (e.g. increased use of electronic questionnaires to collect and compile industry information).
- **Implement electronic life cycle management of case files.** The Tribunal has obtained Government On-Line funds of $136,000 ($68,000 in 2004-2005 and $68,000 in 2005-2006) to apply the Policy on the Management of Government Information to *SIMA* case files in partnership with the CBSA and the Library and Archives of Canada. A project is under way to develop the requirements and plan for the electronic life cycle management of *SIMA* case files (as a single file), using electronic document management systems to provide the parties with information sharing, controlled and secure electronic access, protection of confidential information, tracking and document search capabilities. Tasks will include identifying requirements for the electronic life cycle management of *SIMA* case files, developing a plan for the implementation of a document management system, identifying improvement opportunities, and developing a methodology for managing case files from a business and archival perspective. The methodology and lessons learned will be shared with other departments.
- **Improve scope of information available to the public.** The Tribunal will continue to provide public accessibility to information, including services to the public in both official languages, information regarding the Tribunal's mandate and procedures, over-the-counter services, written and oral communications with the public and the efficient processing of documents relevant to eventual proceedings before the Tribunal.

- **Continue to improve communications through its Web site.** The Tribunal will continue to investigate initiatives relating to the strategic use of its Web site to communicate with various groups of stakeholders and the public and to ensure that stakeholders have a clear understanding of its jurisdiction. For example, the Web site is used to communicate and distribute documents, thus significantly enhancing the quality of services to those participating or interested in the Tribunal's cases. The Web site allows its users to register, free of charge, for a subscriber alert service that informs them when new documents are posted; potential suppliers to download a procurement complaint form or interested parties to download and complete electronic versions of Tribunal questionnaires. A repository of all documents produced by the Tribunal allows for research into past decisions.

- Improve Management Practices

The Tribunal is continuing to improve its management practices, building on the results of the capacity assessment of the Tribunal's management practices completed in 2003-2004 and the subsequent action plan developed in 2004-2005, while recognizing that the improvements will be made over a number of years and are at the mercy of Tribunal resource levels. Specific priorities for the upcoming fiscal year include:

- **Implement human resources (HR) continuity plans.** Maintaining continuity in the Tribunal's corporate knowledge amongst staff will require a sustained focus on training, recruitment, and HR and succession planning. Documentation on procedures, practice notes and guidelines must be kept up to date. Continuity plans need to be developed for key positions. The Tribunal will continue to assess its recruitment approaches and strategies (e.g. developing a pool of commercial officer development positions) and consider the best approach for transferring Tribunal values and corporate knowledge to new staff.

- **Implement a learning strategy.** The Tribunal will maintain a strong focus on learning, for both new and existing staff. The Tribunal will continue to develop in-house training programs, building on strong in-house traditions to foster in-house training seminars and guides, create position papers on special topics and share lessons learned by staff and Members.

- **Implement the *PSMA*.** The *PSMA* is bringing about changes in the way the federal public service hires and manages its employees. As is the case for other agencies, the Tribunal will need to align its HR practices to the requirements of the *PSMA*. More specifically, this will include: assessing readiness; training managers and HR staff in the provisions of the *PSMA*; conducting awareness sessions for employees; implementing mandatory labour relations mechanisms, such as labour management consultation committees and conflict management systems; and implementing new processes and policies for staffing. Given its size, the Tribunal has limited capacity in HR; accordingly, the implementation of the *PSMA* will pose significant challenges to the Tribunal.

- **Implement an internal audit program.** In accordance with Treasury Board Secretariat's policy on internal audit, the Tribunal finalized, in 2003-2004, its policy on internal audit and its risk-based internal audit plan. It will carry out, in 2005-2006, the internal audit of the financial function.

- **Integration of corporate systems.** The Tribunal has initiated a project whose objective is to integrate the Tribunal's financial systems. Financial data were being captured in three separate systems. Procurement and salary information has now been integrated into the GX financial system. The focus during 2005-2006 will be on the integration of asset information into the GX

financial system, thereby reducing the requirement for duplicate entries, ensuring better data integrity and providing timely information to managers.

SECTION II—RESULTS AND PERFORMANCE TARGETS (BY ACTIVITY)

Overall Logic Model and Performance Indicators

The Tribunal has a single strategic outcome:

Fair, timely and effective disposition of international trade cases and government-mandated inquiries in various areas of the Tribunal's jurisdiction.

The result to be achieved in support of this strategic outcome is that the Tribunal's decisions and recommendations are fair and impartial (and are viewed so by stakeholders) and published in a timely way (in terms of quality and meeting statutory and internal deadlines).

The Tribunal has two activities that contribute to the above result. These are: adjudication of trade cases (quasi-judicial role); and general economic inquiries and references (advisory role). The relationship between the activities, result and strategic outcome, as well as the performance indicators associated with this result, is summarized in the chart below.

Summary Logic Model of the Tribunal

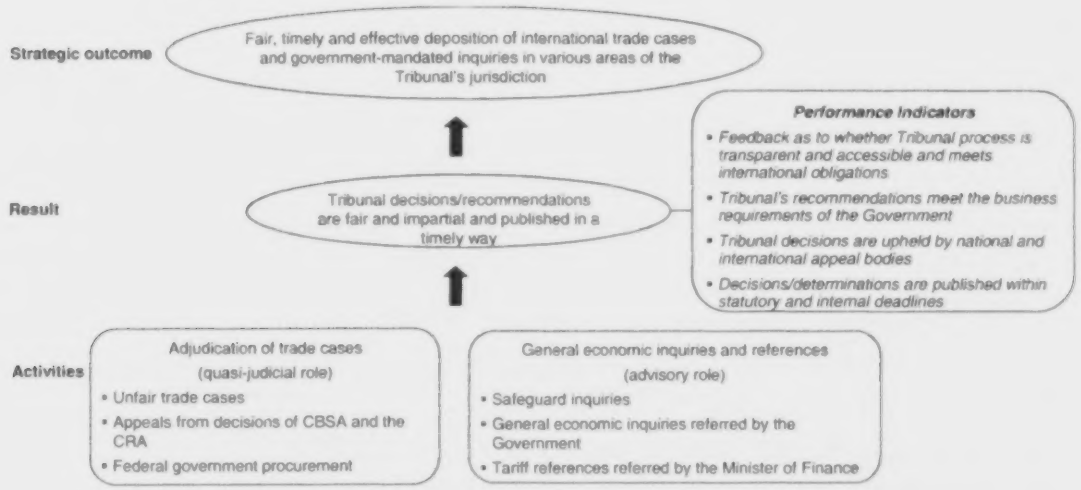
Strategic outcome
Fair, timely and effective deposition of international trade cases and government-mandated inquiries in various areas of the Tribunal's jurisdiction
Performance Indicators
• Feedback as to whether Tribunal process is transparent and accessible and meets international obligations
• Tribunal's recommendations meet the business requirements of the Government
• Tribunal decisions are upheld by national and international appeal bodies
• Decisions/determinations are published within statutory and internal deadlines
Result
Tribunal decisions/recommendations are fair and impartial and published in a timely way
Activities
Adjudication of trade cases
(quasi-judicial role)
• Unfair trade cases
• Appeals from decisions of CBSA and the CRA
• Federal government procurement
General economic inquiries and references
(advisory role)
• Safeguard inquiries
• General economic inquiries referred by the Government
• Tariff references referred by the Minister of Finance

Described below, for both program activities, are the performance objectives that the Tribunal is striving to achieve and the manner in which the Tribunal's plans and priorities discussed earlier support these performance objectives. The performance objectives vary somewhat in application depending on the nature of the activity, i.e. whether it is the adjudication of trade cases, or general economic inquiries and references.

Activity #1—Adjudication of Trade Cases

The adjudication of trade cases is a quasi-judicial activity that includes unfair trade cases, appeals from decisions of the CBSA and the CRA and bid challenges relating to federal government procurement.

Financial Resources ($ thousands)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
9,553	8,824	8,824

Human Resources

2005-2006	2006-2007	2007-2008
93	86	86

Result: Tribunal decisions are fair and impartial and published in a timely way.

This result is the ongoing primary concern of the Tribunal. Key performance objectives include:

- **Decisions are published within statutory and internal deadlines.** The Tribunal's decisions regarding dumping and/or subsidizing and procurement complaints are subject to statutory deadlines. The Tribunal's first priority is therefore to ensure that these decisions are fair and impartial and issued within these deadlines. The Tribunal has implemented strong case management controls to ensure that it is able to meet these deadlines and does extensive tracking of the status of cases to ensure close adherence to prescribed deadlines. Detailed reports exist on the status of cases.

  There is no statutory deadline imposed for the decisions on appeals of the CBSA and the CRA decisions. However, the Tribunal has adopted an informal, voluntary standard of publishing such decisions within 120 days of the hearing of an appeal. Tribunal management closely monitors these files to ensure that, to the greatest extent possible, the Tribunal adheres to this standard.

- **A high proportion of Tribunal decisions are upheld by national and international appeal bodies.** An indicator of the soundness of Tribunal decisions is the number of decisions that are upheld. The Tribunal's decisions on dumping and subsidizing matters may be reviewed by the Federal Court of Appeal or a binational panel under *NAFTA* in the case of a decision affecting U.S. and/or Mexican goods. WTO member states whose goods are affected by a Tribunal decision may also initiate dispute settlement proceedings under the WTO *Understanding on Rules and Procedures Governing the Settlement of Disputes*, if they believe that the Tribunal's procedures violated the WTO *Agreement on Implementation of Article VI of the General Agreement on Tariffs and Trade 1994*. The Tribunal's decisions on appeals may be appealed to the Federal Court of Appeal or, in the case of the *Excise Tax Act*, the Federal Court. The Tribunal monitors whether its decisions have been the subject of applications for judicial review or appeals before these bodies. It determines, based on the issues raised in these applications, whether it will seek intervener status before the Federal Court of Appeal. It is automatically a party in any binational panel review under *NAFTA*.

- **Feedback on whether the Tribunal's processes are transparent and accessible and meet international obligations.** The WTO publishes comments every two years, through its Trade Policy Review Mechanism, on whether Canada and the Tribunal have fostered a fair and open trading system that is transparent and accessible and meets international obligations.

Activity #2—General Economic Inquiries and References

General economic inquiries and references are advisory activities of the Tribunal. These include safeguard inquiries, general economic inquiries referred by the Government and tariff references referred by the Minister of Finance.

Financial Resources ($ thousands)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
106	728	728

Human Resources

2005-2006	2006-2007	2007-2008
1	8	8

Result: Recommendations are fair and impartial and published in a timely way.

Key performance objectives are similar to those outlined above and include:

- **Decisions are published within statutory or government-mandated deadlines.** The Tribunal's decisions regarding tariff references and economic and safeguard inquiries are subject to government-mandated deadlines. The Tribunal has implemented strong case management controls to ensure that it is able to meet these deadlines and does extensive tracking of the status of cases.

  There is no statutory or government-mandated deadline imposed for tariff recommendations pursuant to the standing textile tariff reference. However, the Tribunal has established voluntary internal deadlines for the disposition of cases under the Minister of Finance's standing reference on textiles.

- **Tribunal determinations and recommendations are upheld by national and international appeal bodies.** An indicator of the soundness of Tribunal determinations and recommendations is the number of determinations that were appealed and upheld, i.e. whether applications are dismissed or discontinued by appeal bodies.

- **Tribunal recommendations meet the business requirements of the Government.** That is, the extent to which the Government implements the recommendations of the inquiries and references. Recommendations are typically implemented through changes to tariffs. For example, the Tribunal monitors the extent to which the Government decides to implement the Tribunal's recommendations in the case of the standing reference on textiles.

SECTION III—SUPPLEMENTARY INFORMATION

Management Representation Statement

I submit, for tabling in Parliament, the 2005-2006 Report on Plans and Priorities for the Canadian International Trade Tribunal.

This document has been prepared based on the reporting principles contained in the *Guide to the preparation of Part III of the Estimates: Reports on Plans and Priorities.*

- It adheres to the specific reporting requirements outlined in the TBS guidance;
- It is based on the department's approved accountability structure as reflected in its MRRS;
- It presents consistent, comprehensive, balanced and accurate information;
- It provides a basis of accountability for the results achieved with the resources and authorities entrusted to it; and
- It reports finances based on approved planned spending numbers from the Treasury Board Secretariat in the RPP.

Julia Ginley
Director
Management Services

February 22, 2005

Organizational Information

The Tribunal is an independent, investigative and quasi-judicial decision-making body that reports to Parliament through the Minister of Finance.

Under the *CITT Act*, the Tribunal may be composed of up to nine full-time members, including a chairperson and two vice-chairpersons, who are appointed by the Governor in Council for a term of up to five years. The Chairperson is the Chief Executive Officer responsible for the assignment of cases to the Members and for the management of the Tribunal's workload and resources.

The Members of the Tribunal are supported by a permanent staff of 87 people. Its principal officers are:

- the **Secretary**, responsible for relations with the public, the court registry functions of the Tribunal and relations with other government departments and other governments;
- the **Director General, Research**, responsible for the investigative portion of inquiries, the economic and financial analysis of firms and industries, the investigation of complaints by potential suppliers concerning any aspect of the procurement process and other fact finding required for Tribunal inquiries;
- the **General Counsel**, responsible for the provision of legal services to the Members and staff of the Tribunal; and
- the **Director, Management Services**, responsible for corporate services, such as HR management, financial management, information technology, materiel management, accommodation and administrative services, and for relationships with the central agencies on all matters relating to administrative policy and procedure.

Organizational Structure

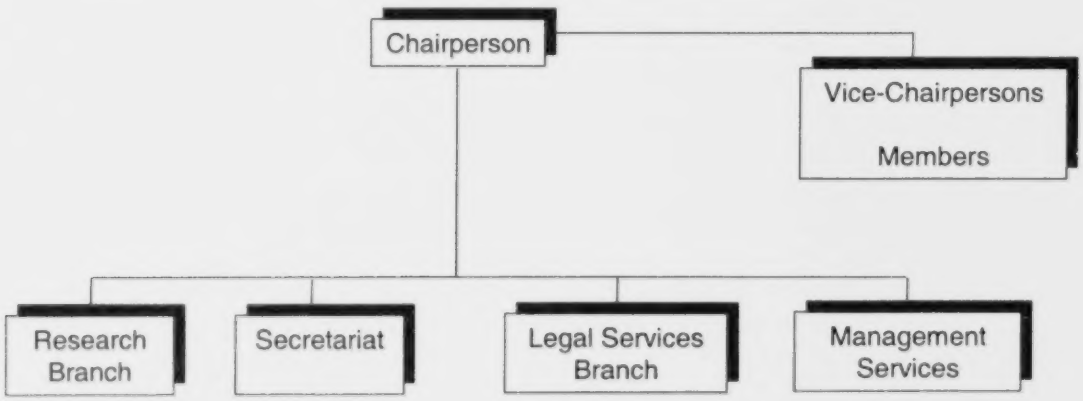

Financial Tables

Table 1: Departmental Planned Spending and Full-time Equivalents

($ thousands)	Forecast Spending 2004-2005	**Planned Spending 2005-2006**	Planned Spending 2006-2007	Planned Spending 2007-2008
Adjudication of Trade Cases	9,605	**9,449**	8,824	8,824
General Economic Inquiries and References	210	**103**	728	728
Total Main Estimates	9,815	**9,552**	9,552	9,552
Adjustments:				
Supplementary Estimates:				
Operating Budget Carry Forward	409			
Program Expenditure for the $1 Billion Re-allocation Exercise	-179			
Budget Announcements:				
Planned Procurement Savings		**-10**		
Other:				
TBVote 15	112	**98**	102	102
Employee Benefit Plans (EBP)		**19**	20	20
Total Adjustments	*342*	***107***	*122*	*122*
Total Planned Spending	10,157	**9,659**	9,674	9,674

Total Planned Spending	10,157	**9,659**	9,674	9,674
Plus: Cost of Services Received Without Charge	2,389	**2,407**	2,407	2,407
Net Cost of Program	12,546	**12,066**	12,081	12,081

Full-time Equivalents	89	**94**	94	94

Table 2: Program Activities

($ thousands)

2005-2006				
	Budgetary			
Program Activity	Operating	Total Main Estimates	Adjustments (planned spending not in Main Estimates)	Total Planned Spending
Adjudication of Trade Cases	9,449	9,449	104	**9,553**
General Economic Inquiries and References	103	103	3	**106**
Total	**9,552**	**9,552**	**107**	**9,659**

Table 3: Voted and Statutory Items Listed in Main Estimates

($ thousands)

2005-2006			
Vote or Statutory Item	Truncated Vote or Statutory Wording	**Current Main Estimates**	Previous Main Estimates
25	Program Expenditures	**8,170**	8,333
(S)	Contributions to Employee Benefit Plans	**1,382**	1,482
	Total Department	**9,552**	**9,815**

Table 4: Net Cost of Department for the Estimates Year

2005-2006	
($ thousands)	**Total**
Total Planned Spending	**9,659**
Plus: Services Received Without Charge	
Accommodation Provided by Public Works and Government Services Canada (PWGSC)	**1,855**
Contributions Covering Employer's Share of Employees' Insurance Premiums and Expenditures Paid by the TBS (excluding revolving funds)	**552**
2005-2006 Net Cost of Department	**12,066**

Table 5: Resource Requirement by Branch

($ thousands)	**Adjudication of Trade Cases**	General Economic Inquiries and References	**Total Planned Spending**
Chairman's Office	1,436	7	**1,443**
Secretariat	1,794	3	**1,797**
Research	3,343	75	**3,418**
Legal	890	4	**894**
Management Services	2,090	17	**2,107**
Total	**9,553**	**106**	**9,659**

SECTION IV—OTHER ITEMS OF INTEREST

Contact for Further Information and Web Site

The Secretary
Canadian International Trade Tribunal
Standard Life Centre
333 Laurier Avenue West, 17th Floor
Ottawa, Ontario
K1A 0G7

Telephone: (613) 993-3595
Fax: (613) 998-1322
E-mail: secretary@citt-tcce.gc.ca

Tribunal's Web Site: www.citt-tcce.gc.ca

Legislation Governing the Work of the Canadian International Trade Tribunal

Canadian International Trade Tribunal Act	R.S.C. 1985 (4th Supp.), c. 47
Customs Act	R.S.C. 1985 (2d Supp.), c. 1
Excise Tax Act	R.S.C. 1985, c. E-15
Special Import Measures Act	R.S.C. 1985, c. S-15
Softwood Lumber Products Export Charge Act	R.S.C. 1985 (3d Supp.), c. 12
Energy Administration Act	R.S.C. 1985, c. E-6
Canadian International Trade Tribunal Regulations	S.O.R./89-35
Canadian International Trade Tribunal Procurement Inquiry Regulations	S.O.R./93-602
Canadian International Trade Tribunal Rules	S.O.R./91-499

List of Statutory and Tribunal Reports

Annual Report

- 1989-90 to 2003-2004
- Textile Reference—Annual Status Report 1994-95 to 2000-2001 (incorporated into the Tribunal's Annual Report as of 2002-2003.)

Guides

- Procurement Review Process—A Descriptive Guide
- Safeguard Inquiry-Market Disruption-Imports from China-Guide for Complainant
- Safeguard Inquiry-Trade Diversion-Imports from China-Guide for Complainant
- Textile Reference Guide

Pamphlets

- Introductory Guide on the Canadian International Trade Tribunal
- Information on Appeals from Customs, Excise and *SIMA* Decisions
- Information on Dumping and Subsidizing Inquiries and Reviews
- Information on Economic, Trade and Tariff Inquiries

- Information on Import Safeguard Inquiries and Measures
- Information on Procurement Review
- Information on Textile Tariff Investigations

BUDGET DES DÉPENSES

Tribunal canadien du commerce extérieur

Budget des dépenses
2005-2006

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses, qui est déposé à la Chambre des communes par le président du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les principaux éléments du Budget principal des dépenses.

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés, pour une période de trois ans, sur les principales priorités d'une organisation, et ce, par objectif stratégique, activité de programme et résultats prévus, incluant des liens aux besoins en ressources connexes. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents sont habituellement déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui peuvent ensuite faire rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget supplémentaire des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget supplémentaire des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Le Budget supplémentaire des dépenses est habituellement déposé deux fois par année, soit un premier document au début novembre et un document final au début mars. Chaque Budget supplémentaire des dépenses est caractérisé par une lettre alphabétique (A, B, C, etc.). En vertu de circonstances spéciales, plus de deux Budgets supplémentaires des dépenses peuvent être publiés au cours d'une année donnée.

Le Budget des dépenses, de même que le Budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2005

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante : www.tbs-sct.gc.ca

En vente chez votre libraire local ou par la poste auprès
des Éditions du gouvernement du Canada
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0S9

Téléphone : (613) 941-5995
Télécopieur : (613) 954-5779 ou 1-800-565-7757 (Canada et É.-U.)
Commandes seulement : 1-800-635-7943 (Canada et É.-U.)
Internet : http://publications.gc.ca

No. de catalogue : BT31-2/2006-III-18
ISBN 0-660-62747-7

Tribunal canadien du commerce extérieur

2005-2006

Rapport sur les plans et les priorités

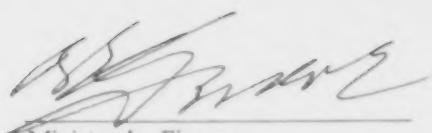

Ministre des Finances

TABLE DES MATIÈRES

SECTION I — APERÇU 1
Message du président 1
Législation 2
Mission du Tribunal 2
Avantages pour les Canadiens 3
Défis et risques 3
Attentes des intervenants 5
Les intervenants et leurs attentes à l'égard du TCCE 6
Plans et priorités 6
Priorités du Tribunal 7
Sommaire des priorités du Tribunal 7

SECTION II — RÉSULTATS ET OBJECTIFS DE RENDEMENT (PAR ACTIVITÉ) 11
Modèle logique global et indicateurs de rendement 11
Modèle logique sommaire du Tribunal 11
Activité no 1 : Règlement de causes commerciales 11
Résultat : Les décisions rendues par le gouvernement sont justes et impartiales et publiées en temps opportun. 12
Activité n° 2 : Enquêtes générales sur les questions économiques et renvois 13
Résultat : Les recommandations sont justes et impartiales et publiées en temps opportun 13

SECTION III — RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES 14
Déclaration de la direction 14
Renseignements sur l'organisation 15
Organigramme 15
Tableaux financiers 16
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère et équivalents temps plein 16
Tableau 2 : Programme par activité 17
Tableau 3 : Postes votés et législatifs indiqués dans le Budget principal des dépenses 17
Tableau 4 : Coût net pour le ministère au cours de l'année budgétaire 17
Tableau 5 : Besoins de ressources par direction 18

SECTION IV — AUTRES RENSEIGNEMENTS UTILES 19
Personne-ressource pouvant fournir d'autres renseignements et de l'information sur le site Web 19
Lois régissant les activités du Tribunal canadien du commerce extérieur 19
Rapports législatifs et du Tribunal 19

SECTION I — APERÇU

Message du président

Il me fait plaisir de présenter le Rapport sur les plans et les priorités du Tribunal canadien du commerce extérieur (le Tribunal) pour 2005-2006.

L'un des principaux objectifs du Tribunal, c'est de veiller à ce que les gens d'affaires au Canada aient accès à une procédure équitable et transparente pour régler les différends commerciaux. Ce faisant, il contribue à assurer la compétitivité du Canada dans un contexte de commerce mondial. Il mène des enquêtes sur des causes relatives à des pratiques commerciales déloyales (c.-à-d. dumping et subventionnement) et sur des plaintes concernant les marchés publics, et il entend les appels à l'égard de décisions rendues par l'Agence du revenu du Canada (ARC) et l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). Dans son rôle consultatif, il institue des enquêtes générales sur des questions économiques et tarifaires pour le ministre des Finances ou le gouverneur en conseil.

La charge de travail du Tribunal provient en grande partie de l'extérieur. L'un des principaux défis qu'il doit toujours relever consiste à affecter des ressources limitées à une charge de travail qui ne cesse de s'alourdir de façon à assurer le respect des délais réglementaires et à faire en sorte que la qualité de ses conclusions, de ses décisions et de ses recommandations n'en souffre pas. Il doit également assurer la continuité et le renouvellement de son effectif extrêmement spécialisé. Il doit laisser aux nouveaux employés le temps qu'il faut pour acquérir l'expérience et les compétences nécessaires, ce qui peut prendre un certain nombre d'années.

Le Tribunal va de l'avant en apportant toute une gamme d'améliorations technologiques en vue de mettre à la disposition des parties et de leur conseiller de l'information liée aux causes en temps réel tout en protégeant les renseignements confidentiels. Parmi les autres améliorations au service, mentionnons l'automatisation des salles d'audience, le dépôt électronique des documents, les questionnaires envoyés par voie électronique et l'utilisation accrue du site Web du Tribunal pour les communications avec l'extérieur et la diffusion de renseignements auprès du public.

Le Tribunal entend également continuer à améliorer ses pratiques de gestion en se préoccupant essentiellement de l'apprentissage et de l'application de la *Loi sur la modernisation de la fonction publique* (LMFP).

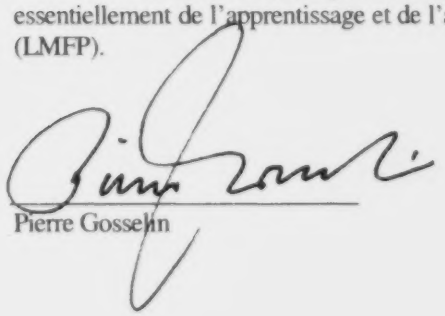

Pierre Gosselin

Législation

Le Tribunal agit comme organisme décisionnel quasi judiciaire et autonome, qui relève du Parlement par l'entremise du ministre des Finances pour des fins administrativement seulement. Il se compose au plus de neuf membres à temps plein (leur nombre est actuellement de sept), notamment un président et deux vice-présidents, et il peut compter sur l'appui de 87 employés permanents, qui assument les fonctions de greffier du Tribunal, s'occupent de la recherche et des enquêtes dans les différentes causes, donnent des services juridiques donnés aux membres et au personnel et assurent des services ministériels. La compétence du Tribunal découle de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur* (*Loi sur le TCCE*), qui a reçu la sanction royale le 13 septembre 1988, de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation* (*LMSI*), de la *Loi sur les douanes* et de la *Loi sur la taxe d'accise*. Son objectif consiste à mettre à la disposition du public canadien et du secteur privé un mécanisme de recours commerciaux juste et efficace et à prodiguer au gouvernement, dans le cadre des enquêtes visant à rechercher les faits qu'il mène et du mandat permanent qui lui a été confié, les meilleurs conseils possibles de façon à ce qu'il puisse concevoir des stratégies qui permettront au monde des affaires canadien d'offrir des emplois et d'assurer la croissance dans le contexte commercial mondialisé aujourd'hui.

Si une partie intéressée dépose une plainte ou selon les directives du gouvernement, le Tribunal est habilité, en vertu de la *Loi sur le TCCE*, à mener des enquêtes sur les mesures de sauvegarde contre l'augmentation rapide des importations de produits étrangers (notamment en faisant appel à des procédures spéciales pour les importations provenant plus précisément de la République populaire de Chine [Chine]) et de formuler des recommandations au gouvernement sur la façon de régler ces problèmes. En vertu de la *LMSI*, le Tribunal mène des enquêtes afin de déterminer si des importations sous-évaluées ou subventionnées ont causé des préjudices aux fabricants canadiens. En vertu de la *Loi sur les douanes*, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *LMSI*, le Tribunal est habilité à entendre les appels interjetés à l'égard de décisions rendues par l'ARC et l'ASFC sur différentes questions concernant les douanes et la taxe d'accise. À la suite de la mise en œuvre de l'*Accord de libre-échange nord-américain* (*ALÉNA*), son mandat s'est élargi : on y a ajouté l'examen de questions concernant des contestations d'offres sur des marchés publics. Le Tribunal est également considéré comme l'organisme chargé d'examiner ces contestations en vertu de l'*Accord sur le commerce intérieur* (ACI) et de l'*Accord sur les marchés publics* (*AMP*) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Mission du Tribunal

Le Tribunal a pour principal objectif d'élargir pour le public l'accès à ses services de façon à ce qu'il puisse régler efficacement et de façon efficiente, en respectant des délais réglementaires serrés, les causes qui lui sont renvoyées. Dans son **rôle quasi judiciaire**, voici en quoi consiste sa charge de travail.

- Causes concernant des pratiques commerciales déloyales : enquêtes menées en vertu de la *LMSI* pour déterminer si des importations sous-évaluées ou subventionnées ont causé, ou menacent de causer, un dommage sensible à une branche de production nationale.
- Causes sur les mesures de sauvegarde : enquêtes menées pour déterminer si l'augmentation rapide des importations en provenance de Chine ou d'ailleurs dans le monde, cause un dommage grave à une branche de production nationale.
- Appels interjetés pour des décisions rendues par l'ASFC en vertu de la *Loi sur les douanes* et de la *LMSI* et par l'ARC en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise*.
- Contestations des offres : enquêtes menées sur les plaintes déposées par des fournisseurs potentiels concernant des marchés publics en vertu de l'*ALÉNA*, de *l'ACI* et de *l'AMP*.

Le Tribunal joue également un **rôle consultatif** auprès du gouvernement en menant des enquêtes générales sur des questions économiques et dans les saisines, notamment dans les cas suivants.

- Causes sur les mesures de sauvegarde : affaires où le Tribunal conclut qu'il y a un dommage grave pour une branche de production nationale et où le gouverneur en conseil peut lui demander de recommander les mesures à prendre pour freiner l'augmentation des importations.
- Enquêtes générales menées sur des questions économiques et des questions tarifaires renvoyées par le gouvernement : enquêtes et conseils sur des questions tarifaires, commerciales et économiques renvoyées au Tribunal par le gouverneur en conseil ou le ministre des Finances.
- Saisine permanente sur les tarifs renvoyée par le ministre des Finances : enquêtes menées sur les demandes présentées par des producteurs canadiens qui réclament des allégements tarifaires sur les intrants textiles importés dont ils se servent dans le cadre de leurs activités de production.

Le Tribunal obtient son budget de fonctionnement par l'entremise de la procédure s'appliquant au Budget principal des dépenses. Il n'est financé ni par des dons ni par des contributions, ni par voie de recouvrement de ses dépenses de fonctionnement.

Pour en savoir davantage sur le Tribunal et sa charge de travail, il s'agit de consulter le site Web du Tribunal à l'adresse suivante : www.citt-tcce.gc.ca.

Avantages pour les Canadiens

Les Canadiens profitent du Tribunal de la façon suivante :

- par l'accès à des procédures d'enquête justes et efficaces sur les plaintes de dommage économique découlant d'importations faisant l'objet d'un commerce déloyal;
- par la protection des entreprises canadiennes contre la concurrence injuste et dommageable;
- par l'accès à une procédure d'enquête juste et efficace sur les plaintes concernant des décisions injustes dans le cas de marchés publics;
- par la conformité aux obligations canadiennes en vertu d'ententes avec l'OMC et de l'*ALÉNA* ainsi que d'autres ententes commerciales;
- par la réalisation d'analyses fiables et la prestation de conseils judicieux dans le cas de questions commerciales et économiques pour la conception de politiques gouvernementales;
- enfin, par un système de recours commerciaux juste et ouvert pour les Canadiens et les entreprises canadiennes.

Défis et risques

Dans l'ensemble, le Tribunal assure un service de règlement des plaintes commerciales indispensable devant le nombre sans cesse croissant de causes et dans une conjoncture complexe. Voici en quoi consistent les défis et les risques qu'il affronte.

- **Incidence des facteurs économiques.** L'évolution rapide de la conjoncture économique peut contribuer à détériorer les conditions des marchés et à accroître la concurrence pour les entreprises qui demeurent. Les producteurs canadiens risquent de devenir de plus en plus vulnérables à la concurrence des importations étrangères et vont plus vraisemblablement

chercher à s'en protéger. Résultat possible : un nombre considérable d'enquêtes en réaction aux plaintes de dumping et de subventionnement en vertu de la *LMSI*.

- **Prédominance des communications électroniques dans les tribunaux.** Les parties et leur conseiller qui comparaissent devant le Tribunal s'attendent de plus en plus à interagir avec ce dernier par voie électronique comme ça se fait actuellement dans les cours de justice et les autres tribunaux. Il s'agit de présenter des demandes et les documents qui s'y rattachent par voie électronique, de consulter l'information sur l'affaire de la même façon et de communiquer avec le Tribunal et les autres parties par voie électronique et de façon protégée. Tous ces aspects sont très intéressants pour le Tribunal, compte tenu du nombre considérable de dossiers, de fichiers et de renseignements généraux associés à chaque affaire et parce que les répondants aux questionnaires se trouvent souvent à l'extérieur du Canada. Les membres et le personnel du Tribunal, de même que les parties et leur conseiller, doivent tous avoir rapidement accès aux renseignements sur les causes qui s'y rattachent dans le dossier officiel du Tribunal. Les répondants aux questionnaires du Tribunal devraient également pouvoir répondre aux questionnaires et les faire parvenir par voie électronique. Cependant, les communications électroniques posent des problèmes précis du point de vue de la protection des renseignements commerciaux confidentiels. Cette situation exerce constamment des pressions sur le Tribunal, qui se voit obligé de se tenir au courant des dernières technologies pour assurer une gestion efficace des causes tout en continuant à protéger les renseignements confidentiels.

- **Continuité de l'expertise du Tribunal.** Les employés du Tribunal sont très spécialisés : ils ont acquis leurs compétences au fil des ans. Le Tribunal est dans une période difficile parce qu'un certain nombre d'employés chevronnés et spécialisés ont pris leur retraite ou se préparent à la prendre dans les prochaines années. Pour la plupart des postes, la période d'apprentissage est longue parce qu'il existe peu de postes équivalents dans la fonction publique. Le Tribunal a donc dû déployer des efforts prodigieux pour former ses employés, recruter de nouveaux candidats et planifier les ressources humaines.

- **Augmentation de la charge de travail et de la complexité des causes.** Le Tribunal fait face à la charge de travail la plus importante qu'il ait jamais eue dans les enquêtes sur les plaintes de dumping et de subventionnement. En outre, la charge de travail associée aux plaintes liées aux marchés (bien qu'elle soit maintenant stabilisée) a triplé depuis 1994, et les plaintes sont devenues beaucoup plus complexes, ce qui l'oblige à développer une expertise précise dans ce secteur. Entre-temps, comme il en sera question plus bas, le Tribunal doit composer avec la diminution de ses ressources.

- **Réaction aux augmentations subites et inattendues de la charge de travail.** La charge de travail du Tribunal provient de l'extérieur, et celui-ci est incapable de prédire le nombre des causes qui lui seront soumises ni de les trier. Ce défi est d'autant plus grand que, pour les principaux domaines de son mandat (dumping et subventionnement, marchés publics, mesures de sauvegarde et renvois du gouvernement), ses conclusions et ses décisions sont soumises à des délais réglementaires ou ordonnés par le gouvernement très serrés. Le Tribunal doit donc avoir suffisamment de ressources humaines et financières pour s'occuper de ses causes de façon équitable et en temps opportun. Dans la mesure où sa charge de travail est assez difficile à prévoir, il tâche, chaque fois que c'est possible, de conserver un fonds de réserve pour répondre aux demandes financières inattendues. La gestion des risques pour le Tribunal consiste à établir l'équilibre qu'il faut entre l'affectation de ressources limitées pour respecter les délais réglementaires et les exigences opérationnelles divergentes associées aux différents domaines de son mandat, dont il doit tenir compte en temps opportun. Il dispose également de procédures

bien établies pour transférer les ressources d'une cause à l'autre et entre les équipes chargées de ces causes et il travaille constamment à revoir l'affectation des ressources à des causes bien précises. De plus, la gestion des risques consiste donc à avoir la combinaison qu'il faut de compétences pour faire face efficacement aux exigences d'un mandat en évolution.

- **Gestion avec des ressources moindres.** Le Tribunal doit faire face à la menace que constitue la diminution des ressources : cette baisse l'empêche, dans une certaine mesure, de gérer les départs à la retraite et de refaire son effectif. Récemment, le niveau de ses ressources a diminué de 179 000 $ dans le cadre des mesures de réaffectation à l'échelle du gouvernement; il s'agit d'un changement considérable pour le Tribunal. Son budget lui laisse une marge de manœuvre restreinte : environ 85 p. 100 de ses dépenses annuelles correspondent aux salaires et aux avantages sociaux, et environ 75 p. 100 des dépenses de fonctionnement sont des dépenses non discrétionnaires qu'une organisation quasi judiciaire doit engager, c.-à-d. pour la technologie, les télécommunications, la traduction, la sténographie judiciaire, l'impression, la publication ainsi que les services postaux et de messageries. La diminution des budgets a donc une incidence disproportionnée sur la formation et le perfectionnement, l'achat d'équipement pour la technologie de l'information et les initiatives qui s'y rattachent. Étant donné que les ressources dont on dispose ont diminué, le Tribunal risque d'avoir moins de temps pour s'occuper des grandes questions et ne pourra pas apporter les améliorations nécessaires aux procédures et aux lignes directrices, parce qu'il travaille en utilisant au maximum ses capacités ou presque.

Attentes des intervenants

Le Tribunal doit s'efforcer de satisfaire les attentes de toute une gamme d'intervenants.

- **Parties :** Les parties en litige comprennent les producteurs nationaux, les exportateurs, les importateurs et les groupes de consommateurs. Ils réclament habituellement un service adapté à leurs besoins, ils souhaitent que leur cause soit traitée en temps opportun et ils veulent avoir de l'information sur les causes et accès aux dossiers du Tribunal.

- **Conseiller :** Les avocats et les experts-conseils en commerce qui représentent les parties veulent un service adapté à leurs besoins, et l'accès aux dossiers des causes, aux décisions et aux rapports du personnel. Ils s'attendent également à ce que l'information que le Tribunal leur donne leur soit remise en format électronique et sur support papier.

- **Gouverneur en conseil et ministre des Finances :** Comme nous l'avons fait remarquer plus haut, le gouvernement se tourne à l'occasion vers le Tribunal pour obtenir des analyses fiables et des conseils judicieux sur des questions économiques et commerciales, et il compte sur le Tribunal pour que les obligations commerciales du Canada soient respectées.

- **Public :** De façon générale, les entreprises canadiennes et les partenaires commerciaux du Canada dans le monde entier peuvent s'attendre à un système de recours commerciaux juste et ouvert, et les Canadiens, à une industrie nationale plus concurrentielle dans une conjoncture commerciale mondialisée, de même qu'à des prix concurrentiels.

- **Fournisseurs du gouvernement fédéral et institutions fédérales :** Les fournisseurs s'attendent à ce que les décisions rendues dans les cas de plaintes liées aux marchés soient justes et impartiales et à ce que des recommandations visant à améliorer les pratiques à cet égard soient formulées.

Les intervenants et leurs attentes à l'égard du TCCE

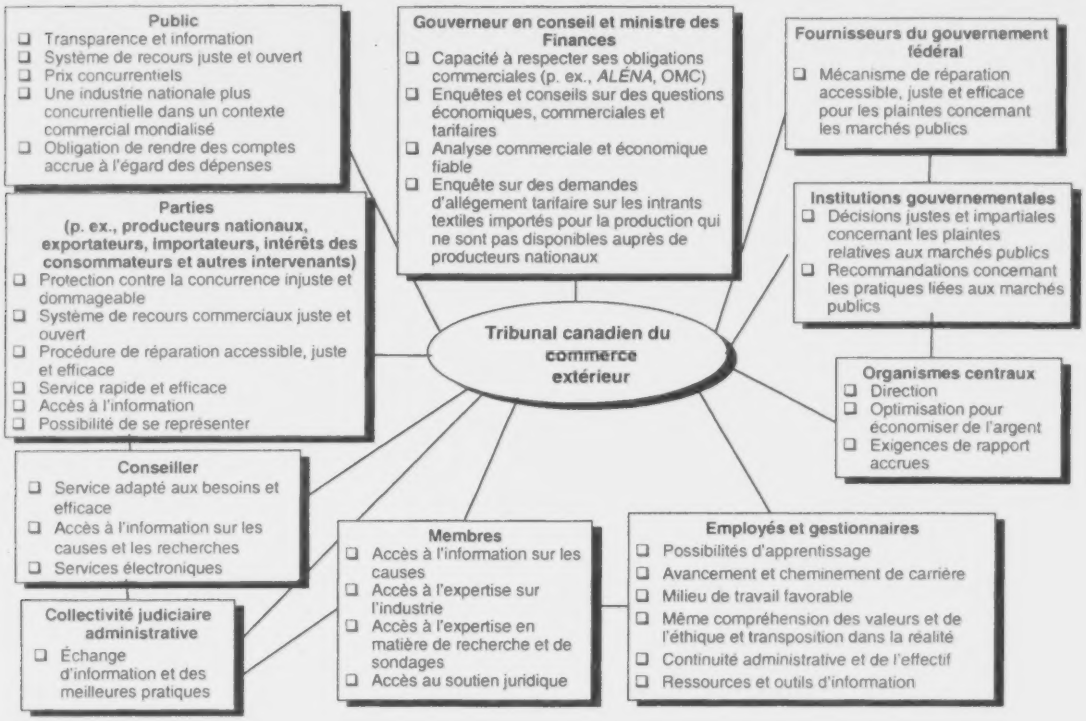
Public
Transparence et information
Système de recours juste et ouvert
Prix concurrentiels
Une industrie nationale plus concurrentielle dans un contexte commercial mondialisé
Obligation de rendre des comptes accrue à l'égard des dépenses
Gouverneur en conseil et ministre des Finances
Capacité à respecter ses obligations commerciales (p. ex., ALÉNA, OMC)
Enquêtes et conseils sur des questions économiques, commerciales et tarifaires
Analyse commerciale et économique fiable
Enquête sur des demandes d'allégement tarifaire sur les intrants textiles importés pour la production qui ne sont pas disponibles auprès de producteurs nationaux
Fournisseurs du gouvernement fédéral
Mécanisme de réparation accessible, juste et efficace pour les plaintes concernant les marchés publics
Parties
(p. ex., producteurs nationaux, exportateurs, importateurs, intérêts des consommateurs et autres intervenants)
Protection contre la concurrence injuste et dommageable
Système de recours commerciaux juste et ouvert
Procédure de réparation accessible, juste et efficace
Service rapide et efficace
Accès à l'information
Possibilité de se représenter
Tribunal canadien du commerce extérieur
Institutions gouvernementales
Décisions justes et impartiales concernant les plaintes relatives aux marchés publics
Recommandations concernant les pratiques liées aux marchés publics
Organismes centraux
Direction
Optimisation pour économiser de l'argent
Exigences de rapport accrues
Conseiller
Service adapté aux besoins et efficace
Accès à l'information sur les causes et les recherches
Services électroniques
Collectivité judiciaire administrative
Échange d'information et des meilleures pratiques
Membres
Accès à l'information sur les causes
Accès à l'expertise sur l'industrie
Accès à l'expertise en matière de recherche et de sondages
Accès au soutien juridique
Employés et gestionnaires
Possibilités d'apprentissage
Avancement et cheminement de carrière
Milieu de travail favorable
Même compréhension des valeurs et de l'éthique et transposition dans la réalité
Continuité administrative et de l'effectif
Ressources et outils d'information

Plans et priorités

Comme les années précédentes, la grande priorité du Tribunal, c'est d'étudier attentivement les causes et de rendre des décisions équitables à leur égard en respectant les délais serrés prescrits par la loi. À cette priorité s'ajoutent des priorités connexes : améliorer le service en faisant appel à la technologie et continuer de perfectionner ses pratiques de gestion (en se préoccupant particulièrement de l'apprentissage). Ces priorités sont résumées dans le tableau ci-après et décrites plus en détail dans les pages qui suivent. Les ressources qui y sont associées sont également résumées plus bas.

Priorités du Tribunal

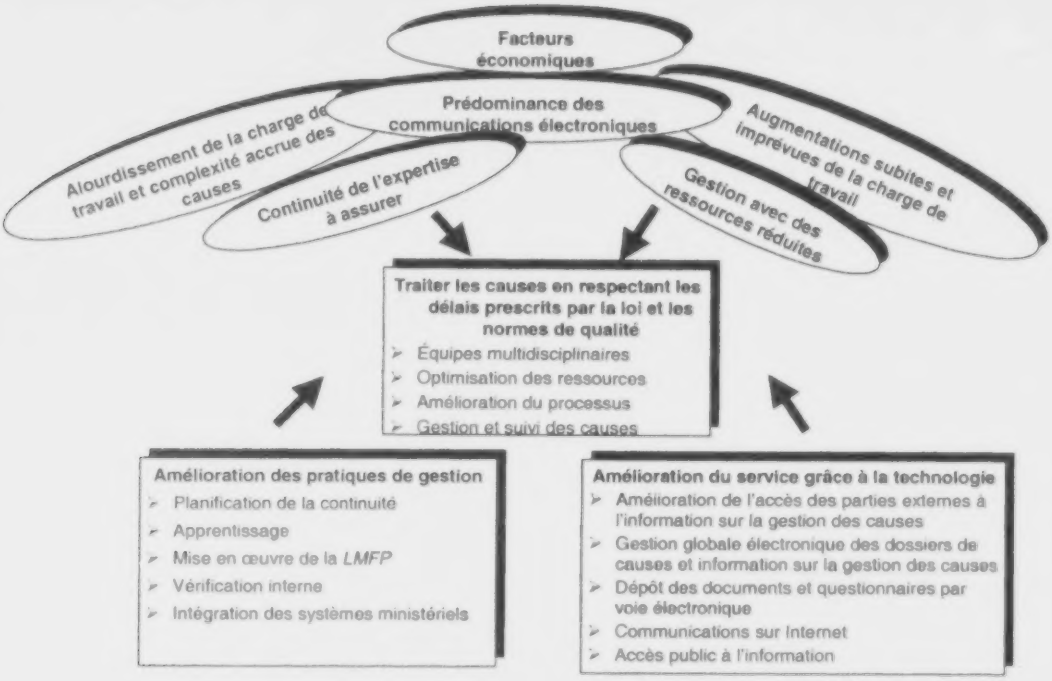
Facteurs économiques
Prédominance des communications électroniques
Alourdissement de la charge de travail et complexité accrue des causes
Continuité de l'expertise à assurer
Augmentations subites et imprévues de la charge de travail
Gestion avec des ressources réduites
Traiter les causes en respectant les délais prescrits par la loi et les normes de qualité
Équipes multidisciplinaires
Optimisation des ressources
Amélioration du processus
Gestion et suivi des causes
Amélioration des pratiques de gestion
Planification de la continuité
Apprentissage
Mise en œuvre de la LMFP
Vérification interne
Intégration des systèmes ministériels
Amélioration du service grâce à la technologie
Amélioration de l'accès des parties externes à l'information sur la gestion des causes
Gestion globale électronique des dossiers de causes et information sur la gestion des causes
Dépôt des documents et questionnaires par voie électronique
Communications sur Internet
Accès public à l'information

Sommaire des priorités du Tribunal

Résultat stratégique
Règlement juste, en temps opportun et efficace des causes concernant le commerce extérieur et enquêtes ordonnées par le gouvernement dans les différents domaines de compétence du Tribunal

Ressources financières (milliers de dollars)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
9 552	9 552	9 552

Ressources humaines

2005-2006	2006-2007	2007-2008
94	94	94

Priorités du Tribunal

	Type	Dépenses prévues		
		2005-2006	2006-2007	2007-2008
Traiter les causes en respectant les délais prescrits par la loi et les normes de qualité	En cours	8 479	8 479	8 479
Améliorer le service en faisant appel à la technologie	En cours	595	595	595
Améliorer les pratiques de gestion	En cours	478	478	478

- Traiter les causes en respectant les délais prescrits par la loi et les normes de qualité

La grande priorité du Tribunal consiste toujours à entendre les causes et à rendre avec célérité des décisions fondées sur des questions qui sont de son ressort en vertu des lois du Parlement. Pour ce faire, il lui faut donner la priorité absolue aux causes dont les délais sont prescrits par la loi. Ce faisant, le Tribunal s'efforce de préserver la qualité de ses conclusions, de ses décisions et de ses recommandations. Autrement dit, pour ses affaires, il continue de se préoccuper essentiellement des aspects suivants :

- assurer les niveaux de dotation qu'il faut;
- pour chaque cause, regrouper l'expertise des membres de son personnel grâce à des équipes interfonctionnelles et multidisciplinaires pour apporter une expertise incontestée;
- optimiser le calendrier et les ressources humaines entre les enquêtes;
- apporter continuellement des améliorations aux procédures et mettre à jour les règles, les notes de procédure et les lignes directrices;
- mettre en place des mécanismes perfectionnés de contrôle de la qualité par l'approbation des évaluations par les pairs à l'interne, la modification de rapports de recherche et les évaluations à la fin des causes;
- imposer une discipline stricte pour la gestion des causes et faire un suivi pour assurer le respect des délais.

Le degré de satisfaction des intervenants à l'égard des procédures et des lignes directrices du Tribunal dépend d'un certain nombre de considérations : par exemple, le temps de réponse aux demandes d'information, l'efficacité des procédures du Tribunal et l'efficacité globale du processus de décision. Il y a quelques années, à la demande du Comité chargé de la taxe de consommation de l'Association du Barreau canadien (ABC), le Tribunal a formé le Comité de la magistrature et du barreau (le comité). Celui-ci sert de groupe de discussion sur les questions de procédure d'intérêt commun. Il se compose d'avocats désignés par l'ABC ainsi que d'avocats du ministère de la Justice et d'experts-conseils en commerce invités par le Tribunal. Lors des réunions du comité, les participants ont l'occasion de présenter leurs points de vue et leurs préoccupations quant aux processus et procédures du Tribunal, et sur les modifications qu'il est proposé d'y apporter. Le comité tient habituellement une réunion au cours de l'exercice.

Le Tribunal cherche également à obtenir les points de vue des intervenants sur les nouvelles procédures avant de les introduire sous forme de lignes directrices ou de notes de procédure. Habituellement, il publie l'ébauche de la ligne directrice et demande aux parties intéressées de lui présenter leurs observations à cet égard et discute de cette question avec les membres du comité. Ces mécanismes de consultation permettent au Tribunal de demeurer accessible aux divers groupes de parties en litige et de bénéficier de leurs points de vue sur les procédures et les processus.

- Amélioration du service grâce à la technologie

Le Tribunal continuera à consentir des efforts importants pour donner des services de meilleure qualité aux parties et à leur conseiller en misant sur la technologie de l'information en vue d'améliorer le service, de l'accélérer et d'en accroître l'efficacité. Depuis un certain nombre d'années, il a lancé des initiatives en vue d'améliorer l'accès à l'information par voie électronique. Il maintiendra cette orientation au cours du prochain exercice, dans le cadre d'un certain nombre de projets.

- **Poursuite des améliorations de la technologie courante.** Le Tribunal se préoccupe toujours d'automatiser et d'intégrer tous les renseignements concernant une cause, avec, pour objectif, d'assurer le dépôt électronique de tous les documents une fois les problèmes de confidentialité et d'ordre juridique réglés. Il a mis en service une application qui permet de compiler électroniquement le dossier administratif dans les enquêtes sur des questions de dumping et de subventionnement. Il a étendu l'utilisation de l'application aux audiences dans ses procédures afin de mieux gérer le temps qui lui est accordé dans une audience, de procéder plus rapidement et efficacement et de permettre aux parties de prendre part plus efficacement à une procédure. Au cours du prochain exercice, le Tribunal s'efforcera d'améliorer l'accès à l'information sur la gestion des causes pour les parties éloignées et de miser sur la technologie en vue de faciliter la collecte de renseignements (p. ex., utilisation accrue de questionnaires électroniques pour recueillir des renseignements sur une branche de production et les compiler).

- **Mise en place de la gestion globale électronique des dossiers de cause.** Le Tribunal a obtenu du programme Gouvernement en direct 136 000 $ (68 000 $ en 2004-2005 et 68 000 $ en 2005-2006) pour appliquer la Politique de la gestion des renseignements détenus par le gouvernement aux dossiers de cause en vertu de la *LMSI* en collaboration avec l'ASFC et Bibliothèque et Archives du Canada. Il a lancé un projet afin de mettre au point les exigences et le plan pour la gestion globale électronique des dossiers de causes en vertu *de la LMSI* (sous la forme d'un fichier unique), en se servant de systèmes électroniques de gestion de documents pour donner aux parties un accès électronique, réglementé et protégé au partage d'information, assurer la protection des renseignements confidentiels et faire le suivi et documenter les capacités de recherche. Les tâches consisteront à établir les exigences pour la gestion globale électronique des dossiers de causes en vertu *de la LMSI*, à élaborer un plan pour la mise en œuvre d'un système de gestion des documents, à établir les possibilités d'amélioration et à concevoir une méthodologie visant à gérer les dossiers dans une perspective administrative et pour les besoins de l'archivage. La méthodologie et les leçons apprises seront partagées avec les autres ministères.

- **Augmentation de la portée des renseignements mis à la disposition du public.** Le Tribunal entend continuer à donner au public accès à l'information, ce qui comprend des services au public dans les deux langues officielles, des renseignements concernant son mandat et ses procédures, des services directs, des communications écrites et orales avec le public et le traitement efficace des documents se rapportant à des procédures éventuelles devant le Tribunal.

- **Amélioration continue des communications grâce à son site Web.** Le Tribunal continuera de mener des enquêtes sur les initiatives se rapportant à l'utilisation stratégique de son site Web pour communiquer avec différents groupes d'intervenants et le public et veiller à ce que les intervenants comprennent clairement sa compétence. Par exemple, ce site Web sert à communiquer et à diffuser des documents, ce qui contribue à améliorer sensiblement la qualité des services donnés aux participants et aux intéressés dans les causes devant le Tribunal. Le site Web permet aux utilisateurs de s'inscrire gratuitement à un service d'avis à l'intention des abonnés, qui les informe dès qu'un document y est affiché, et il fait savoir aux fournisseurs potentiels qu'ils peuvent télécharger un formulaire de plainte relatif aux marchés publics ou aux parties intéressées, la version électronique des questionnaires du Tribunal pour les remplir. Un répertoire de tous les documents produits par le Tribunal leur permet également de faire des recherches sur les décisions antérieures.

- Amélioration des pratiques de gestion

Le Tribunal travaille à améliorer ses pratiques de gestion en misant sur les résultats du diagnostic de ses capacités en matière de pratiques de gestion établies en 2003-2004 et le plan d'action ultérieurement dressé en 2004-2005, tout en étant conscient que les améliorations seront apportées sur un certain nombre d'années et qu'elles dépendent de ses ressources. Voici les priorités de l'exercice à venir.

- **Exécution de plans sur la continuité des ressources humaines (RH).** Pour maintenir les connaissances centrales du Tribunal parmi les membres du personnel, il faudra se préoccuper continuellement de la formation, du recrutement, de même que de la planification des ressources humaines et de la relève. Il faut tenir à jour les documents sur les procédures, les notes de procédure et les lignes directrices. Il faut dresser des plans de continuité pour les postes clés. Le Tribunal continuera d'évaluer ses méthodes et ses stratégies de recrutement (p. ex., en constituant un bassin de postes pour le perfectionnement des agents commerciaux) et d'étudier la meilleure façon de transmettre les valeurs du Tribunal et les connaissances centrales aux nouveaux employés.

- **Adoption d'une stratégie d'apprentissage.** Le Tribunal entend se concentrer essentiellement sur l'apprentissage, pour les nouveaux employés et les employés déjà en service. Il continuera de mettre au point des programmes de formation internes, misant sur des traditions maison bien ancrées pour encourager l'organisation de séminaires de formation et la préparation de guides de formation à l'interne, préparer des exposés de position sur des sujets spéciaux et faire part des leçons apprises par les employés et les membres du Tribunal.

- **Mise en œuvre de la *LMFP*.** La *LMFP* est en voie d'introduire des changements dans la façon dont on engage des employés à la fonction publique fédérale et celle dont cette dernière les gère. Comme pour d'autres organismes, le Tribunal devra harmoniser ses pratiques en matière de ressources humaines avec les exigences de la *LMFP*. Plus précisément, il s'agit d'évaluer le degré de préparation, de donner aux gestionnaires et au personnel de RH des cours de formation sur les dispositions de la *LMFP*, d'organiser des séances de sensibilisation à l'intention des employés, de mettre en place les mécanismes pour les relations du travail prescrits par la loi, comme des comités de consultation syndicaux-patronaux, et des mécanismes de gestion des conflits et de mettre en œuvre de nouvelles procédures et politiques pour la dotation. Compte tenu de ses dimensions, le Tribunal dispose d'une capacité limitée dans le domaine des ressources humaines; il s'ensuit que la mise en œuvre de la *LMFP* posera des défis sérieux pour le Tribunal.

- **Lancement d'un programme de vérification interne.** Conformément à la politique du Secrétariat du Conseil du Trésor sur la vérification interne, le Tribunal a mis la dernière main à sa politique sur la vérification interne et son plan de vérification interne en fonction du risque en 2003-2004. En 2005-2006, il effectuera la vérification interne de la fonction financière.

- **Intégration des systèmes ministériels.** Le Tribunal a lancé un projet dont le but est d'intégrer ses systèmes financiers. Les données financières ont été saisies dans trois systèmes distincts. L'information sur l'approvisionnement et les salaires est désormais intégrée dans le système financier GX. En 2005-2006, on se préoccupera essentiellement d'intégrer l'information sur l'actif dans le système financier GX, ce qui réduira le besoin d'entrer les données en double, augmentera l'intégrité des données et permettra aux gestionnaires d'obtenir de l'information en temps opportun.

SECTION II — RÉSULTATS ET OBJECTIFS DE RENDEMENT (PAR ACTIVITÉ)

Modèle logique global et indicateurs de rendement

Voici le résultat stratégique unique que le Tribunal doit obtenir :

Règlement juste, en temps opportun et efficace des causes liées au commerce extérieur et enquêtes ordonnées par le gouvernement dans les différents domaines de compétence du Tribunal.

Voici le résultat à obtenir à l'appui de ces résultats stratégiques : les décisions du Tribunal et ses recommandations sont justes et impartiales (et sont jugées comme telles par les intervenants) et elles sont publiées en temps opportun (du point de vue de la qualité et respectent les délais réglementaires et internes).

Deux activités du Tribunal contribuent à atteindre le résultat ci-dessus. Il s'agit du règlement des causes commerciales (rôle quasi judiciaire) ainsi que des enquêtes générales sur les questions économiques et les renvois (rôle consultatif). La relation entre les activités, le résultat et les résultats stratégiques, de même que les indicateurs de rendement associés à ce résultat, est résumée dans le tableau ci-après.

Modèle logique sommaire du Tribunal

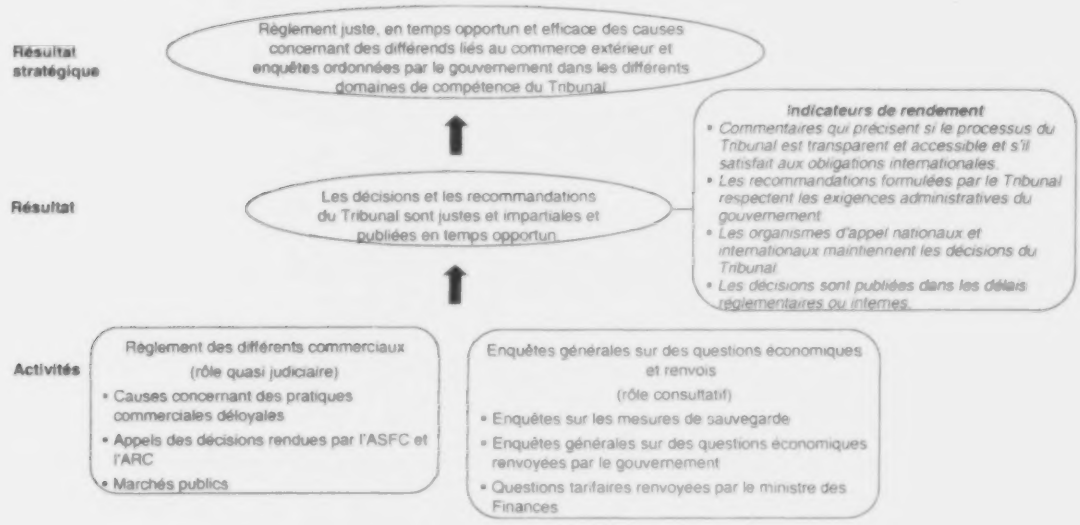
Résultat stratégique
Règlement juste, en temps opportun et efficace des causes concernant des différends liés au commerce extérieur et enquêtes ordonnées par le gouvernement dans les différents domaines de compétence du Tribunal
Indicateurs de rendement
• Commentaires qui précisent si le processus du Tribunal est transparent et accessible et s'il satisfait aux obligations internationales
• Les recommandations formulées par le Tribunal respectent les exigences administratives du gouvernement
• Les organismes d'appel nationaux et internationaux maintiennent les décisions du Tribunal
• Les décisions sont publiées dans les délais réglementaires ou internes
Résultat
Les décisions et les recommandations du Tribunal sont justes et impartiales et publiées en temps opportun
Activités
Règlement des différents commerciaux
(rôle quasi judiciaire)
• Causes concernant des pratiques commerciales déloyales
• Appels des décisions rendues par l'ASFC et l'ARC
• Marchés publics
Enquêtes générales sur des questions économiques et renvois
(rôle consultatif)
• Enquêtes sur les mesures de sauvegarde
• Enquêtes générales sur des questions économiques renvoyées par le gouvernement
• Questions tarifaires renvoyées par le ministre des Finances

Les objectifs de rendement que le Tribunal s'efforce d'atteindre et la façon dont ses plans et ses priorités décrits plus haut vont dans le sens de ces objectifs de rendement sont décrits ci-après, pour les deux activités de programme. La réalisation des objectifs de rendement varie quelque peu selon la nature de l'activité, c.-à-d. selon qu'il s'agit du règlement de causes commerciales ou d'enquêtes générales sur des questions économique et de renvois.

Activité no 1 : Règlement de causes commerciales

Le règlement de causes commerciales est une activité quasi judiciaire : il s'agit de causes concernant des pratiques commerciales déloyales, d'appels à l'égard de décisions rendues par l'ASFC et l'ARC et de contestations d'offres se rapportant à des marchés publics.

Ressources financières (milliers de dollars)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
9 553	8 824	8 824

Ressources humaines

2005-2006	2006-2007	2007-2008
93	86	86

Résultat : Les décisions rendues par le gouvernement sont justes et impartiales et publiées en temps opportun.

Ce résultat est la principale préoccupation continuelle du Tribunal. Voici les principaux objectifs de rendement.

- **Les décisions sont publiées dans les délais réglementaires et internes.** Les décisions que le Tribunal rend à la suite de plaintes de dumping, de subventionnement et concernant des marchés publics sont soumises à des délais réglementaires. La grande priorité du Tribunal consiste donc à veiller à ce que ces décisions soient justes et impartiales et rendues dans les délais prescrits. Le Tribunal a mis en place des mécanismes de contrôle perfectionnés pour la gestion des causes afin de pouvoir respecter ces délais et assure un suivi systématique du statut des causes pour que les délais prescrits soient bien observés. Il y a des rapports détaillés sur le statut des causes.

  Il n'y a pas de délai réglementaire pour les décisions rendues dans le cas d'appels de décisions de l'ASFC et d'ARC. Cependant, il a volontairement adopté une norme informelle qui consiste à publier ces décisions dans un délai de 120 jours suivant l'audition de l'appel. La direction du Tribunal surveille de près ces dossiers pour que celui-ci respecte, dans la mesure du possible, cette norme.

- **Une proportion importante de décisions rendues par le Tribunal sont maintenues par les organismes d'appel nationaux et internationaux.** Le nombre des décisions maintenues représente un indicateur du bien-fondé des décisions du Tribunal. Les décisions du Tribunal sur des questions relatives au dumping et au subventionnement peuvent être revues par la Cour d'appel fédérale ou un groupe spécial binational en vertu de l'*ALÉNA* dans le cas d'une décision qui concerne des marchandises en provenance des États-Unis ou du Mexique. Les États membres de l'OMC dont les marchandises sont touchées par une décision du Tribunal peuvent également entreprendre des procédures de règlement des différends en vertu du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends de l'OMC*, si à leur avis, les procédures du Tribunal contreviennent à l'*Accord relatif à la mise en œuvre de l'article VI de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994* de l'OMC. Les décisions du Tribunal sur les appels peuvent en être appelées par la Cour d'appel fédérale ou, dans le cas de la *Loi sur la taxe d'accise*, par la Cour fédérale. Le Tribunal vérifie si ses décisions ont été l'objet de demandes de révision judiciaire ou d'appels devant ces organismes. À partir des questions soulevées dans ces révisions, il décide s'il demandera le statut d'intervenant devant la Cour d'appel fédérale. Il est automatiquement partie dans l'examen de tout groupe spécial binational en vertu de l'*ALÉNA*.

- **Commentaires sur la transparence et l'accessibilité des procédures du Tribunal et sur le respect des obligations internationales.** Tous les deux ans, l'OMC publie des commentaires.

par son *Mécanisme d'examen des politiques commerciales*, à l'effet que le Canada et le Tribunal ont encouragé la mise en place d'un système de recours commerciaux juste et ouvert, qui est transparent et accessible et qui respecte les obligations internationales.

Activité n° 2 : Enquêtes générales sur les questions économiques et renvois

Les enquêtes générales sur les questions économiques et les renvois sont des activités de consultation pour le Tribunal. Il s'agit d'enquêtes sur les mesures de sauvegarde, d'enquêtes générales sur des questions économiques renvoyées par le gouvernement et de questions tarifaires renvoyées par le ministre des Finances.

Ressources financières (milliers de dollars)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
106	728	728

Ressources humaines

2005-2006	2006-2007	2007-2008
1	8	8

Résultat : Les recommandations sont justes et impartiales et publiées en temps opportun.

Les principaux objectifs de rendement ressemblent à ceux qui sont décrits ci-dessus.

- **Les décisions sont publiées dans les délais réglementaires et ordonnés par le gouvernement.** Les décisions du Tribunal concernant les questions tarifaires et les enquêtes sur les questions économiques et les mesures de sauvegarde sont soumises aux délais ordonnés par le gouvernement. Le Tribunal a mis en place des mécanismes de contrôle perfectionnés pour la gestion des causes afin qu'il puisse respecter ces délais et fait un suivi systématique du statut des causes.

  Les recommandations tarifaires émises conformément au mandat permanent concernant les tarifs sur les textiles ne sont soumises à aucun délai réglementaire ou ordonné par le gouvernement. Cependant, le Tribunal a fixé volontairement des délais internes pour le règlement des causes liées au mandat sur les textiles qui lui a été confiés par le ministre des Finances.

- **Les décisions et les recommandations du Tribunal sont maintenues par les organismes d'appel nationaux et internationaux.** Le nombre de décisions qui en ont été appelées et qui sont maintenues (la demande est rejetée ou abandonnée par les organismes d'appel) représente un indicateur du bien-fondé des décisions et des recommandations du Tribunal.

- **Les recommandations du Tribunal respectent les exigences administratives du gouvernement.** Autrement dit, dans quelle mesure le gouvernement suit les recommandations formulées dans les enquêtes et les renvois. Les recommandations sont habituellement appliquées à l'aide de changements apportés aux tarifs. Par exemple, le Tribunal surveille dans quelle mesure le gouvernement décide de suivre ses recommandations dans le cas du mandat permanent sur les textiles.

SECTION III — RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Déclaration de la direction

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités de 2005-2006 du Tribunal canadien du commerce extérieur.

Le document a été préparé en fonction des principes de reddition de comptes contenus dans le *Guide pour la préparation de la partie III du Budget des dépenses : Rapports sur les plans et priorités.*

- Il est conforme aux exigences particulières de reddition de comptes décrites dans les lignes directrices du SCT;
- il est fondé sur la structure de responsabilisation approuvée du ministère, telle qu'elle est indiquée dans sa Structure des ressources et des résultats de gestion;
- il présente des renseignements uniformes, complets, équilibrés et précis;
- il offre un modèle de responsabilisation pour les résultats atteints avec les ressources et les autorités allouées;
- il fait état des sommes qui ont été allouées en fonction des dépenses prévues approuvées par le Secrétariat du Conseil du Trésor selon le RPP.

Julia Ginley
Directrice
Services de gestion

Le 22 février 2005

Renseignements sur l'organisation

Le Tribunal est un organisme décisionnel quasi judiciaire et autonome, qui mène des enquêtes et relève du Parlement par l'entremise du ministre des Finances.

En vertu de la *Loi sur le TCCE*, il se compose au maximum de neuf membres à temps plein, dont un président et deux vice-présidents, nommés par le gouverneur en conseil pour un mandat d'au plus cinq ans. Le président est le premier dirigeant et est responsable de l'affectation des membres aux dossiers et de la gestion de la charge de travail et des ressources du Tribunal.

Les membres du Tribunal peuvent compter sur l'appui d'un effectif permanent de 87 personnes. Voici ses principaux agents :

- le **secrétaire**, chargé de s'occuper des relations avec le public, d'assumer les fonctions de greffier du Tribunal et d'organiser les échanges avec les autres ministères et les autres gouvernements;
- le **directeur général de la Recherche**, chargé de la recherche dans le cadre d'enquêtes, de l'analyse économique et financière des entreprises et des branches de production, de l'examen des plaintes déposées par des fournisseurs éventuels portant sur n'importe quel aspect de la procédure de passation de marchés publics ainsi que la recherche des faits nécessaires aux enquêtes du Tribunal;
- l'**avocat général**, responsable de la prestation de services juridiques aux membres et au personnel du Tribunal;
- le **directeur, Services de gestion**, responsable des services ministériels, comme la gestion des ressources humaines, la gestion financière, la technologie de l'information, la gestion du matériel, les locaux et les services administratifs et pour les relations avec les organismes centraux sur toutes les questions se rapportant à la politique et aux procédures administratives.

Organigramme

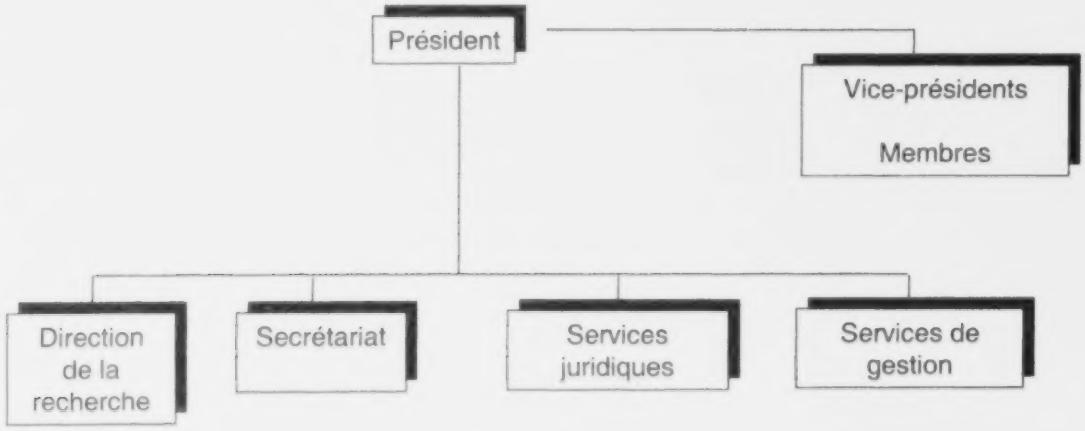

Tableaux financiers

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère et équivalents temps plein

(en milliers de dollars)	Dépenses prévues 2004-2005	**Dépenses prévues 2005-2006**	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008
Règlement des causes commerciales	9 605	**9 449**	8 824	8 824
Enquêtes générales sur des questions économiques et renvois	210	**103**	728	728
Total du Budget principal des dépenses	9 815	**9 552**	9 552	9 552
Rajustements :				
Budget supplémentaire :				
Report du budget de fonctionnement	409			
Dépenses du programme pour l'exercice de réaffectation d'un milliard de dollars	-179			
Annonce dans le budget :				
Économies prévues sur les achats		**-10**		
Autres :				
Crédit 15 du CT	112	**98**	102	102
Régimes d'avantages sociaux des employés		**19**	20	20
Total des rajustements	*342*	***107***	*122*	*122*
Dépenses nettes prévues	10 157	**9 659**	9 674	9 674

Dépenses nettes prévues	10 157	**9 659**	9 674	9 674
Plus : Coût des services reçus à titre gracieux	2 389	**2 407**	2 407	2 407
Coût net du programme	12 546	**12 066**	12 081	12 081

Équivalents temps plein	89	**94**	94	94

Tableau 2 : Programme par activité

(en milliers de dollars)

2005-2006				
	Budgétaires			
Activité de programme	Fonctionnement	Total pour le Budget principal des dépenses	Rajustements (dépenses prévues non indiquées dans le Budget principal des dépenses)	Total des dépenses prévues
Règlement des causes commerciales	9 449	9 449	104	**9 553**
Enquêtes générales sur des questions économiques et renvois	103	103	3	**106**
Total	**9 552**	**9 552**	**107**	**9 659**

Tableau 3 : Postes votés et législatifs indiqués dans le Budget principal des dépenses

(en milliers de dollars)

2005-2006			
Postes votés ou législatifs	Libellé tronqué pour le poste voté ou législatif	**Budget principal des dépenses actuel**	Budget principal des dépenses précédent
25	Dépenses du Programme	**8 170**	8 333
(S)	Contributions aux avantages sociaux des employés	**1 382**	1 482
	Total pour le ministère	**9 552**	**9 815**

Tableau 4 : Coût net pour le ministère au cours de l'année budgétaire

2005-2006	
(en milliers de dollars)	**Total**
Total des dépenses prévues	**9 659**
Plus : Services reçus à titre gracieux	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	**1 855**
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT (hors les fonds renouvelables)	**552**
Coût net pour le ministère en 2005-2006	**12 066**

Tableau 5 : Besoins de ressources par direction

(en milliers de dollars)	**Règlement de causes commerciales**	Enquêtes générales sur des questions économiques et renvois	**Total des dépenses prévues**
Bureau du président	1 436	7	**1 443**
Secrétariat	1 794	3	**1 797**
Recherche	3 343	75	**3 418**
Services juridiques	890	4	**894**
Services de gestion	2 090	17	**2 107**
Total	**9 553**	**106**	**9 659**

SECTION IV — AUTRES RENSEIGNEMENTS UTILES

Personne-ressource pouvant fournir d'autres renseignements et de l'information sur le site Web

Le secrétaire
Tribunal canadien du commerce extérieur
Standard Life Centre
333, avenue Laurier Ouest
15e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0G7

Téléphone : (613) 993-3595
Télécopieur : (613) 998-1322
Courrier électronique : secretaire@tcce-citt.gc.ca

Site Web du Tribunal : www.tcce-citt.gc.ca

Lois régissant les activités du Tribunal canadien du commerce extérieur

Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur	L.R.C. 1985 (4e supp.), c. 47
Loi sur les douanes	L.R.C. 1985 (2e supp.), c. 1
Loi sur la taxe d'accise	L.R.C. 1985, c. E-15
Loi sur les mesures spéciales d'importation	L.R.C. 1985, c. S-15
Loi sur le droit à l'exportation de produits de bois d'œuvre	L.R.C. 1985 (3e supp.), c. 12
Loi sur l'administration de l'énergie	L.R.C. 1985, c. E-6
Règlement sur le Tribunal canadien du commerce extérieur	D.O.R.S. /89-35
Règlement sur les enquêtes du Tribunal canadien du commerce extérieur sur les marchés publics	D.O.R.S. /93-602
Règles du Tribunal canadien du commerce extérieur	D.O.R.S. /91-499

Rapports législatifs et du Tribunal

Rapports annuels

- De 1989-1990 à 2003-2004
- Saisine sur le textiles — Rapport de situation annuel (incorporé au Rapport annuel du TCCE à compter de l'exercice 2002-2003.)

Guides

- Guide du mécanisme d'examen des marchés publics
- Enquête de sauvegarde — désorganisation du marché, Importations en provenance de Chine, Guide de la partie plaignante
- Enquête de sauvegarde — détournement des échanges, Importations en provenance de Chine, Guide de la partie plaignante
- Guide de la saisine sur les textiles

Brochures

- Guide d'introduction au Tribunal canadien du commerce extérieur
- Information sur les appels de décisions concernant les douanes, l'accise et la LMSI
- Information sur les enquêtes et les réexamens concernant le dumping et le subventionnement
- Information sur les enquêtes économiques, commerciales et tarifaires
- Information sur les enquêtes de sauvegarde contre les importations et les mesures afférentes
- Information sur l'examen des marchés publics
- Information sur les enquêtes concernant les tarifs sur les textiles